



Mise en évidence de la vignette Critair

Par **triday22**, le **14/08/2019** à **10:20**

bonjour,rnrnj'ai fait une demande de vignette Critair pour mon véhicule qui est en classe 2.rnrnj'ai reçu par courriel quelques heures après ma commande un certificat mentionnant la catégorie 2 dans laquelle se trouve mon véhicule.rnrnQuelques jours plus tard j'ai reçu par courrier postal la vignette à coller sur le pare-brise de la voiture.rnrnJe voudrai savoir si je conserve avec mes papiers du véhicule le certificat reçu par courriel sans coller la vignette sur le pare-brise.rnrnDans le cas d'une alerte pollution avec restriction de circulation limitée aux catégories 0,1 et 2.rnrnSuis-je verbalisable, si je présente juste le certificat ? rnrnça m'ennuie de coller encore une vignette pour encombrer mon pare-brise; car elle est grosse et il y a déjà sur le pare-brise le certificat d'assurance et la vignette du contrôle technique.

Par **amajuris**, le **14/08/2019** à **13:11**

bonjour,rnrntous les automobilistes ont les mêmes obligations que vous.rnrnvous devez respecter l'arrêté du 29 juin 2016 relatif aux modalités de délivrance et d'apposition des certificats qualité de l'air dont l'article 3 indique:rnrn[quote]rnrnLe certificat qualité de l'air est apposé à l'avant du véhicule de manière à être lisible par les agents de contrôle, depuis l'extérieur. En particulier :rnrn- pour les voitures, véhicules utilitaires légers, poids lourds, autobus, autocars, il est apposé, à l'intérieur du véhicule, recto visible de l'extérieur, sur la partie inférieure droite du pare-brise ;rnrn[/quote]rnrnsalutations